CAHIER D'ACTEUR DE LA MOBILISATION POUR LE CLIMAT

MODE D'EMPLOI

- La contribution doit respecter le modèle graphique proposé et ne doit pas dépasser **4 pages en tout.**

- L'auteur doit présenter dans son cahier d'acteurs les éléments suivants (dans les différents paragraphes prévus à cet effet) :

  - **sa stratégie globale** en matière de la lutte contre le changement climatique ;
  - en fonction de la nature de ses activités et de ses spécificités :
    - les **initiatives et événements** qu'il a ou va organiser et contribuant à la mobilisation vers la COP21 (notamment les initiatives ayant obtenu le label COP21 le cas échéant) ;

    et/ou

    - **les projets et actions nationales** qu'il mène en faveur du climat, en spécifiant dans la mesure du possible leurs impacts quantifiés (émissions de GES évitées, nombre de participants attendus, budget, etc.) ;
  - sa contribution éventuelle à « **l'agenda des solutions** » pour le climat à travers des actions partenariales d'envergure internationale.

- **Le nombre de paragraphes (4) est indicatif** – le nombre final est au libre choix de l'auteur.

- L'auteur rédigera également en début de cahier un **court chapeau de résumé.**

- L'auteur fera figurer dans les encadrés prévu à cet effet son **logo**, ses **coordonnées** ainsi qu'un court texte de **présentation de l'organisme.**

- L'auteur a la possibilité d'insérer dans les marges du document de **courts encarts ou illustrations.**

- L'auteur peut également proposer, en complément du cahier d'acteur qui doit être rédigé en français, une **traduction anglaise**.

- Les cahiers d'acteurs sont à envoyer à l'adresse cahiers-cop21@developpement-durable.gouv.fr **avant le 6 novembre 2015** au plus tard. Ils seront mis en ligne au fur et à mesure de leur réception. Le contenu du cahier est sous la seule responsabilité de son auteur. Un simple contrôle de conformité (mise en forme et type d'éléments attendus) sera opéré par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie avant mise en ligne.

- Pour toute question : cahiers-cop21@developpement-durable.gouv.fr

PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie